

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LE 13 MARS 2024

Convocation en date du 6 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mme Sylvie GASPARTO, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Aimé MUNOZ à Mr Pierre ROUQUAIROL
Mr Alain SIMON à Mme Magalie BERLIOZ
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mr Alain LAPEYRE
Mme Mélanie BACH à Mme Caroline MARTY-FONTANET
Mr Christophe BACHERE à Mr Pierre BAC
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Elodie GARCIA

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 Février 2024 est approuvé excepté par Mr Maxime BOT, Mr Julien RANCOULE et Mme Delphine AUTRET-DUPONT.

0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

➤ **J'ai désigné :**

▪ La SCP VINSONNEAU PALIES, NOY, GAUER et Associés (VPNG), par le ministère de Maître Chloé GILLI-CANAL, avocat au Barreau de Montpellier, associé de ladite SCP, y domiciliée 11 bis rue de la Loge - 34000 MONTPELLIER (contact@vpng-avocats.fr – Tel : 04 67 60 47 57 – Fax : 04 67 60 72 13), pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal judiciaire de CARCASSONNE, suite au dépôt de plainte en date du 06 Février 2024 et du procès-verbal d'infraction établi en date du 28 Février 2024, dans le cadre de l'occupation illégale des parcelles AN 286 et AN 287, propriétés de la ville de LIMOUX, entravant la libre circulation des biens et des personnes, gênant le développement normal des activités économiques situées à proximité, entraînant un trouble à la sécurité public et constituant une situation de danger à proximité de la voie ferrée.

(Décision n° 2024-0087)

➤ **J'ai conclu :**

▪ Auprès de la société NADIA SIGNALISATION – 1, Rue Denis Papin – BP 30736 – 49307 CHOLET CEDEX, une consultation pour la fourniture et la livraison de balises « Interdiction de stationner » pour la Police Municipale de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 512,60 € Hors Taxes.
(Décision n° 2024-0071)

▪ Auprès de la SAS OCEDIS – ZI de FETAN – 69, Allée des Peupliers – 01600 TREVOUX, une consultation pour la fourniture de produits spécifiques pour le traitement d'eau des piscines municipales de la Commune de LIMOUX pour l'année 2024.

Etant précisé que cet accord cadre mono-attributaire (avec 1 seul opérateur économique), à commandes, est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2024, non reconductible et qu'il est défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 40 000,00 € Hors Taxes pour toute la durée de validité de ce dernier.
(Décision n° 2024-0073)

▪ Auprès de la SAS SECURIMED – 4, Rue de l'Artisanat – 59180 CAPPELLE LA GRANDE, une consultation pour la fourniture de mallettes de secours confinement PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) pour les écoles de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 802,10 € Hors Taxes.
(Décision n° 2024-0074)

▪ Auprès de la SARL CMDI – Diagnostic Immobilier – 4, Rue des Lauriers – 11200 FABREZAN, une consultation pour un repérage amiante avant travaux et repérage plomb avant démolition dans le cadre des futurs travaux de création d'une halle couverte avec 4 terrains de « Padel », d'un vestiaire et d'un club-house pour le Tennis Club sis Rue des Violettes à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 166,67 € Hors Taxes.
(Décision n° 2024-0076)

▪ Auprès de la SAS IZARD – 2, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture d'une armoire réfrigérée (Positive +2 °C / +8°C) pour les Halles de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 449,50 € Hors Taxes.
(Décision n° 2024-0077)

- Après de l'Ensemble vocal Fleur d'Espine, représentée par son Président Monsieur Guy MADRENNE, Maison des Associations, Place des anciens combattants, 11000 CARCASSONNE, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Samedi 21 Septembre 2024 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, avec pour un montant de 1 000 Euros TTC.
(Décision n° 2024-0079)
- Après de l'association EXOTICADANSE Cie Atangana Sylvie, représentée par Mme Marie-Thérèse SCHMITT, domiciliée 27 Avenue du Général de Gaulle, 06320 CAP D'AIL, un contrat de cession de droits de représentation pour une animation carnavalesque dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui s'est déroulée le Samedi 2 Mars 2024, pour un montant de 8 710 Euros.
(Décision n° 2024-0080)
- Après la SCOP SARL Orchestre de Chambre de Toulouse, sise 22 Allée de Barcelone 31000 TOULOUSE, représentée par son co-gérant Monsieur Carlos VIZCAINO GIJON, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert qui aura lieu le Jeudi 10 Octobre 2024 à 21h, à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, pour un montant de 2 637,50 Euros.
(Décision n° 2024-0081)
- Après de l'Association "Percu Sud", domiciliée 14 Avenue du Maquis, 11300 LIMOUX, un contrat de vente pour une animation musicale dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui s'est déroulée le Samedi 2 Mars 2024, pour un montant de 1 000 Euros.
(Décision n° 2024-0082)
- Après de « **Tribute to Nina** », représentée par sa Chargée d'Administration et de Production de asH !, Madame Tatiana COUZIS, un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une Résidence d'Artistes du 21 au 25 Février 2024 et un concert le Dimanche 28 Avril 2024 à Limoux, pour la prise en charge des frais de restauration, hébergement et transport pendant la durée de la résidence d'Artistes, ainsi que le transport pour le concert du 28 Avril 2024.
(Décision n° 2024-0083)
- Après de la SASU J. DOUMERGUE – Diagnostic Immobilier – 10, Rue Toulzane – 11300 LIMOUX, une consultation pour un diagnostic amiante, plomb et termites avant travaux dans le cadre de la future réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit, sise 18, Rue du Palais à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 6 033,33 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2024-0084)
- Après de Monsieur François CHAPLIN, domicilié 4 Rue Maurice Berteaux, 78540 VERNOUILLET, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui aura lieu Jeudi 22 Août 2024 à 18 heures 30, Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, pour un montant de 2 240,00 Euros.
(Décision n° 2024-0086)
- Après de la SA GROUPE LDLC – 2, Rue des Erables – CS21035 – 69578 LIMONEST Cedex, une consultation pour la fourniture de PC portables spécifiques et d'onduleurs pour équipements réseaux qui seront affectés au Service Événementiel, à la Direction Générale des Services, au Service Informatique et à l'école Louis PASTEUR de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 5 247,21 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2024-0089)

▪ Auprès de Monsieur Michaël NGUYEN, domicilié 42 Avenue du Général Leclerc - Bat. A4, 92340 BOURG-LA-REINE, un contrat d'engagement à durée déterminée à l'occasion d'un concert qui aura lieu Jeudi 11 Juillet 2024 à 18 heures 30, Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, avec pour un montant de 600 Euros.
(Décision n° 2024-0091)

▪ Auprès de l'Association PHOENIX PRODUCTIONS, représentée par sa Présidente Madame Sylvie DOMPNIER, 30 Rue Sainte Dominique, 63000 CLERMONT-FERRAND, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'un concert de Natacha TRIADOU et Christophe LARRIEU, qui aura lieu le Jeudi 27 Juin 2024 à 18h30 à l'Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à Limoux, pour un montant de 2400 Euros TTC.
(Décision n° 2024 -0092)

▪ Auprès des entreprises :

- Ets PATEBEX - Route de Montréal – BP.32 - 11150 BRAM
- JUMELLE SAS - 26, Rue Jean MERMOZ - 11300 LIMOUX
- SAS JEAN LEFEBVRE - Midi Pyrénées - Etablissement RESCANIERES - Lieu-dit Les Breilhs - 09500 ROUMENGOUX

un marché ayant pour objet la fourniture de matériaux de carrières et de produits bitumeux.

LOT	TITULAIRE	MONTANTS Minimum / Maximum
- Lot n° 1 : Béton	Ets PATEBEX Route de Montréal – BP.32 11150 BRAM	Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum
- Lot n° 2 : Matériaux de travaux publics et autres	JUMELLE SAS 26, Rue Jean MERMOZ 11300 LIMOUX	Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum
- Lot n° 3 : Matériaux pour enduits superficiels et gravillonnages	JUMELLE SAS 26, Rue Jean MERMOZ 11300 LIMOUX	Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum
- Lot n° 4 : Matériaux couleurs	JUMELLE SAS 26, Rue Jean MERMOZ 11300 LIMOUX	Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum
- Lot n° 5 : Produits bitumineux	SAS JEAN LEFEBVRE Midi Pyrénées Etablissement RESCANIERES Lieu-dit Les Breilhs 09500 ROUMENGOUX	Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum

Etant précisé que cet accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire (un seul titulaire par lot) est passé sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000 € H.T (pour l'ensemble des lots et sa durée de validité) et qu'il est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2024, renouvelable 2 fois 1 an dans la limite de 3 ans et/ou de 90 000 € H.T sur toute la durée du marché et l'ensemble des lots.

(Décision n° 2024-0093)

▪ Auprès des entreprises :

- SARL AMS - Mas de la Garrigue Sud - 1, Rue Pierre Magnol - 66600 RIVESALTES
- EUROFEU SECURITE – ISOGARD - 12, Rue Albert REMY - 28250 SENONCHE.

Un marché ayant pour objet la vérification des équipements de sécurité.

Désignation du lot	Montant en € H.T	Titulaire
- LOT N° 1 : Vérification S.S.I	3 112,50 € Forfait déplacement de 40 à 100 kms (8h-18h) : 50,00 € Main d'œuvre SAV (8h-18h) : 55,00 €	SARL AMS Mas de la Garrigue Sud 1, Rue Pierre Magnol 66600 RIVESALTES
- LOT N° 2 : Vérification des extincteurs et du matériel de désenfumage	761,15 € <i>pour la vérification du parc d'extincteurs</i> et 260,00 € <i>pour la vérification du matériel de désenfumage</i>	EUROFEU SECURITE - ISOGARD 12, Rue Albert REMY 28250 SENONCHES

Etant précisé d'une part, que pour le lot N° 2, les pièces détachées supplémentaires (usure normale et/ou défectueuses) qui devront être remplacées pour un parfait fonctionnement des différents matériels seront facturées en sus selon le Bordereau des Prix Unitaires fourni par le titulaire du lot. Et d'autre part, que ce marché est conclu pour une période allant de la date de notification de ce dernier jusqu'au 31 Décembre 2024, renouvelable deux fois un an sans que la durée totale ne dépasse 3 ans et/ou 90 000,00 Euros H.T pour l'ensemble des lots et pour toute la durée de validité de celui-ci.

(Décision n° 2024-0094)

- Après des entreprises ci-dessous :

LOT N° 1 – Maitrise d’œuvre pour travaux d’Architecture divers

- TITULAIRE N° 1 : SELAS PLUG 'Architecture – 1, Avenue Maréchal Foch – 11000 CARCASSONNE.
- TITULAIRE N° 2 : RAYNAUD Jean-Luc – Architecte DPLG – 10, Rue de la Bladerie – 11300 LIMOUX.
- TITULAIRE N° 3 : Groupement solidaire AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE et EURL ECB – Economie, Coordination du Bâtiment –18, Avenue Alexandre Marqui – 65100 LOURDES dont le mandataire est AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE – 39, Avenue Général de Gaulle – 11150 BRAM.

LOT N° 2 – Maitrise d’œuvre pour travaux d’Architecture en Patrimoine

- TITULAIRE N° 1 : Groupement solidaire AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE et EURL ECB (Economie, Coordination du Bâtiment) –18, Avenue Alexandre Marqui – 65100 LOURDES dont le mandataire est AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE – 39, Avenue Général de Gaulle – 11150 BRAM.

un marché ayant pour objet des missions de Maitrise d’œuvre pour des travaux d’Architecture divers et du patrimoine, sous la forme d’un accord-cadre alloti à bons de commande multi-attributaires, avec au maximum 3 opérateurs économiques par lots, sous réserve d’un nombre suffisant de candidats et d’offres.

Donnant lieu à des marchés subséquents de Maitrise d’œuvre pour des travaux d’Architecture divers et du patrimoine, définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité du marché et l’ensemble des lots.

Etant précisé que cet accord-cadre est conclu pour une période de 1 an à compter de la date de notification, renouvelable 2 fois dans la limite de 3 ans et/ou 90 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée du marché et l’ensemble des lots.

(Décision n° 2024-0095)

- Après des entreprises ci-dessous :

TITULAIRE 1 : SARL ARF – 22, Avenue Joachim Estrade – 11200 LEZIGNAN-CORBIERES ;

TITULAIRE 2 : S.M.D.A (Soins Modernes Des Arbres) – 38, Rue Roger HENNEQUIN – 78190 TRAPPES ;

TITULAIRE 3 : CYRIL CEPEDA – Entreprise Individuelle – Chemin de Ribigieux – 11300 PIEUSSE.

un marché ayant pour objet des travaux d'élagage et plus précisément sous la forme d'un accord cadre à commandes multi-attributaires, avec au maximum 3 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Donnant lieu à des marchés subséquents pour des travaux d'élagage définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée du marché et pour une période allant de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 31 Décembre 2024, renouvelable deux fois un an dans la limite de trois ans et/ou 90 000,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2024-0096)

▪ Auprès des entreprises :

- GROUPE PLG - 556, Chemin du Mas de Cheylon - CS 90019 - 30941 NIMES Cedex 9
- Nicolas Entretien SAS - 257, Rue Pierre Pascal Fauvelle - BP 82 073 - 66011 PERPIGNAN Cedex
- SPE Sud - 21, Rue de Ratacas - 11100 NARBONNE

un marché ayant pour objet la fourniture de produits d'entretien pour l'année 2024.

Désignation du lot	Montant Minimum et Maximum	Titulaire
- LOT N° 1 : Produits d'utilisation « industrielle » et d'entretien courant	Minimum : 4 000,00 € H.T Maximum : 15 000,00 € H.T	GROUPE PLG 556, Chemin du Mas de Cheylon CS 90019 30941 NIMES Cedex 9
- LOT N° 2 : Papiers et jetables divers	Minimum : 4 000,00 € H.T Maximum : 15 000,00 € H.T	Nicolas Entretien SAS 257, Rue Pierre Pascal Fauvelle BP 82 073 66011 PERPIGNAN Cedex
- LOT N° 3 : Brosserie et petits équipements	Minimum : 1 500,00 € H.T Maximum : 10 000,00 € H.T	SPE Sud 21, Rue de Ratacas 11100 NARBONNE

Pour la période allant de la date de notification de l'accord cadre jusqu'au 31 Décembre 2024, non renouvelable.

(Décision n° 2024-0097)

▪ Auprès de la Fédération Aude Claire, association audoise et Limouxine, une convention de partenariat 2024/2025, pour la réalisation des diagnostics naturalistes faune/flore et habitats naturels, pour l'aménagement d'une voie à mobilités douces, pour la sensibilisation et l'éducation auprès des scolaires dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale pour un montant de 39 750,00 Euros en 2024 et de 20 000,00 Euros en 2025.

(Décision n° 2024-0099)

▪ Auprès de la SARL AUDIO SEPT – PRAE Charles Cros – 15, Chemin du Languedoc – 11300 PIEUSSE, une consultation pour la fourniture de matériels d'éclairage pour la scène du Musée du Piano de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 6 019,90 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2024-0101)

➤ **J'ai accepté :**

▪ La proposition d'honoraires établie par la SELAS PLUG' Architecture – 1, Avenue Maréchal Foch – 11000 CARCASSONNE, relative à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) complémentaire dans le cadre des futurs travaux de création d'une salle polyvalente Chemin de Saint Andrieu à LIMOUX (Avant-Projet Sommaire (A.P.S) / Avant-Projet Définitif / Permis de construire (APD/PC)), pour un montant total s'élevant à la somme de 32 270,91 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2024-0072)

▪ La proposition commerciale établie par la société CABRIE DEMENAGEMENT – Z.I La Devèze – 31 Bis, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, relative au déménagement de certaines œuvres de l'ancien Institut des Arts du Masque (I.A.M) situé 18, Rue du Palais à LIMOUX vers la Ville d'AMELIE LES BAINS – PALALDA (66110), et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 106,20 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2024-0075)

▪ La proposition commerciale établie par la S.A.S MATHIEU – 85, Rue Sébastien Choulette – B.P.32 – 54202 TOUL Cedex, relative au contrôle du système ATS et d'une recherche de panne suite à un problème de mouvements de la benne à déchets de la balayeuse RAVO CR540 XL utilisée par le Service Voirie/Nettoisement de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 399,65 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2024-0078)

▪ La nouvelle proposition commerciale établie par la S.A.S MATHIEU – 85, Rue Sébastien Choulette – B.P.32 – 54202 TOUL Cedex, relative notamment au remplacement des rotules de direction de la balayeuse RAVO CR540 XL utilisée par le Service Voirie/Nettoisement de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 837,42 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2024-0085)

▪ La proposition technique et financière proposée par le Cabinet d'Urbanisme DORGAT – 3, Avenue de la Découverte – 21000 DIJON, relative à une mission d'assistance pour l'instruction des demandes d'autorisations d'enseignes pour la Commune de LIMOUX.

Etant précisé dans un premier temps, que cette mission est conclue pour une période d'un an à compter du 15 Février 2024, reconductible tacitement deux fois.

Puis dans un second temps, que cette mission d'assistance est conclue sans seuil minimum et avec un seuil maximum plafonné à 40 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité du marché, sur la base du tarif détaillé dans le tableau ci-après, à savoir :

<i>OBJET</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>PRIX UNITAIRE H.T</i>
ENSEIGNE	ENSEIGNES PUBLICITAIRES	100,00 € H.T

(Décision n° 2024-0090)

➤ **J'ai décidé d'acquérir par voie de préemption :**

- Le bien cadastré CB n° 84, CB n° 137 et CB n° 138 dans le but d'aménager les voiries et désenclaver les parcelles ;
(Décision n° 2024-0088)

➤ **J'ai signé :**

- Un Avenant :

- N° 1 avec les 3 plombiers titulaires du Lot N° 6 - Plomberie, sanitaires et chauffage de l'accord-cadre relatif à des travaux d'entretien, de réparation, de rénovation des bâtiments et d'équipement communaux, à savoir :

- Titulaire N° 1 : DLX Plomberie – 1, Chemin de Palajo – 11300 MAGRIE ;
- Titulaire N° 2 : SARL GARRIGUE et Fils – 7, Avenue Charles De Gaulle – 11300 LIMOUX
- Titulaire N° 3 : EURL 3L FAORO CHAUFFAGE – 21, Rue Jean Mermoz – 11300 LIMOUX

Etant précisé que cet Avenant N° 1 a pour but, dans un premier temps, de répartir en 3 et de façon entièrement équitable les bâtiments communaux nécessitant un fonctionnement et un entretien régulier des installations de chauffage, de climatisation et d'eau chaude sanitaire (ECS).

Et dans un second temps, de fixer le montant maximum d'intervention P2 (entretien des installations) et/ou P3 (renouvellement du matériel) à 2 000,00 Euros Hors Taxes par intervention.

Le présent Avenant N° 1 prendra effet à compter du 1^{er} Mars 2024 et sera valable pour toute la durée de validité de l'accord-cadre.

- N° 1 avec les 3 électriciens titulaires du Lot N° 7 - Electricité et courants faibles de l'accord-cadre relatif à des travaux d'entretien, de réparation, de rénovation des bâtiments et d'équipement communaux, à savoir :

- Titulaire N° 1 : SAS SATGELEC – 18, Rue Jean Mermoz – 11300 LIMOUX ;
- Titulaire N° 2 : EURL THEBAULT – 28, Chemin des Riveilles – 11300 CEPIE ;
- Titulaire N° 3 : R-ELEC 11 – 6, Rue des Oliviers – 11300 MAGRIE.

Etant précisé que cet Avenant N° 1 a pour but, dans un premier temps, de répartir en 3 et de façon entièrement équitable les bâtiments communaux nécessitant un fonctionnement et un entretien régulier des installations électriques.

Et dans un second temps, de fixer le montant maximum d'intervention P2 (entretien des installations) et/ou P3 (renouvellement du matériel) à 2 000,00 Euros Hors Taxes par intervention.

Le présent Avenant N° 1 prendra effet à compter du 1^{er} Mars 2024 et sera valable pour toute la durée de validité de l'accord-cadre.

(Décision n° 2024-0098)

- Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement d'une zone d'activités « Route de Pieusse » située à LIMOUX (11) la convention avec un aménageur relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommé « LIMOUX (11) ROUTE DE PIEUSSE » N° D150954 devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives dont le siège est sis 121, Rue d'Alésia – CS 20007 – 75685 PARIS CEDEX 14, ainsi que tous les autres documents susceptibles de devoir s'y rattacher.

Etant précisé dans un premier temps que l'emprise soumise à ce diagnostic est d'une superficie de 47 118 m² (plaine alluviale de l'Aude dans un secteur où de nombreuses occupations de toutes époques sont répertoriées en carte archéologique. Parcelles concernées : Parcelles section DX N^{os} 24p et 25p et Parcelles section DY N^{os} 20, 23, 24, 25, 26, 28, 56, 57, 58, 59 et 61) et qu'il comprend, outre une phase d'exploration des terrains, une phase d'étude qui s'achèvera par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Puis dans un second et dernier temps, que la date de début de l'opération, les délais de réalisation du diagnostic et de remise du rapport de diagnostic seront convenus d'un commun accord entre les parties.

(Décision n° 2024-0100)


1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 15 Heures 50.

Fait en Mairie, LIMOUX le 13 MARS 2024

LE MAIRE,



Pierre DURAND